CC du Pays de Barr (Siren : 200034270)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Barr
Arrondissement	Sélestat-Erstein
Département	Bas-Rhin
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	22/10/2012
Date d'effet	01/01/2013

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Gilbert SCHOLLY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	57, rue de la Kirneck
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	67140 BARR
Téléphone	03 88 58 52 22
Fax	
Courriel	secretariat@barrbernstein.fr
Site internet	www.pays-de-barr.com

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 757

Densité moyenne	129,17

Périmètre

Nombre total de communes membres : 20

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
67	Andlau (216700104)	1 817
67	Barr (216700211)	7 398
67	Bernardvillé (216700328)	233
67	Blienschwiller (216700518)	331
67	Bourgheim (216700609)	650
67	Dambach-la-Ville (216700849)	2 242
67	Eichhoffen (216701201)	539
67	Epfig (216701250)	2 342
67	Gertwiller (216701557)	1 271
67	Goxwiller (216701649)	865
67	Heiligenstein (216701896)	985
67	Itterswiller (216702274)	246
67	Le Hohwald (216702100)	518
67	Mittelbergheim (216702951)	668
67	Nothalten (216703371)	472
67	Reichsfeld (216703876)	305
67	Saint-Pierre (216704296)	657
67	Stotzheim (216704817)	1 080
67	Valff (216705046)	1 331
67	Zellwiller (216705574)	807

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 31

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Hydraulique *CO Protection de mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie: Aménagement et entretien des cours d'eau et compétence hydraulique qui sera supprimée au 1er janvier 2018= alinéa 2 de la GEMAPI*
Environnement et cadre de vie
- Assainissement collectif *compétence exercée par le SDEA CO-Les actions d?intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu?au 1er janvier 2020 portent sur l?intégralité de la compétence assainissement comprenant l?assainissement collectif et l?assainissement non collectif au sens de l?article L 2224-8 du CGCT. La compétence « assainissement » sera intégrée de plein droit au titre des compétences obligatoires dans les conditions définies au 6° de l?article L 5214-16 I du CGCT, soit au 1er janvier 2020, et détachée à compter de cette date des compétences optionnelles conformément à l?article 64-IV-3° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.*

- Assainissement non collectif

compétence excercée par le SDEA CO-Les actions d?intérêt communautaire retenues à ce titre jusqu?au 1er janvier 2020 portent sur l?intégralité de la compétence assainissement comprenant l?assainissement collectif et l?assainissement non collectif au sens de l?article L 2224-8 du CGCT. La compétence « assainissement » sera intégrée de plein droit au titre des compétences obligatoires dans les conditions définies au 6° de l?article L 5214-16 I du CGCT, soit au 1er janvier 2020, et détachée à compter de cette date des compétences optionnelles conformément à l?article 64-IV-3° de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

cette compétence est exercée par le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale (SMICTOM)

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau

- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer

- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

compétence optionnelle

- Autres actions environnementales

Actions d?intérêt communautaire portant sur la valorisation du grand site naturel, patrimonial et paysager du massif du Massif du Mont-Sainte-Odile en partenariat avec les territoires concernés et les acteurs impliqués.

Sanitaires et social

- Action sociale

*CO- Action sociale d'intérêt communautaire: Les actions d?intérêt communautaire suivantes sont inscrites au titre de l?action sociale d?intérêt communautaire : *Actions dans le domaine de l?enfance et de la jeunesse -Détermination, mise en ?uvre et conduite d?une politique communautaire en matière d?enfance et de jeunesse prenant appui sur un Projet Educatif Local en partenariat avec l?ensemble des acteurs impliqués. Les actions déployées à ce titre comprennent la création, la construction, l?entretien et le fonctionnement d?équipements et de structures déclarés d?intérêt communautaire destinées à : l?animation d?un Relais d?Assistants Maternels (RAM) ; l?exercice des activités de crèche, garderie avec restauration, accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires ainsi que leur gestion, et déclarées d?intérêt communautaire ; l?organisation d?un Service Animation Jeunesse (SAJ) développant des activités socio-éducatives et socio-culturelles en direction des jeunes. *Actions en faveur de l?emploi -Accompagnement ou soutien de toute initiative ou démarche favorisant l?accès à l?emploi sur le territoire, déclarée d?intérêt communautaire.*

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales

Participation, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales l?article L 1511-2 du CGCT. -Définition d?un dispositif d?aides ou de régimes d?aides sur le territoire communautaire en matière d?investissement immobilier et de location de terrains ou d?immeubles dans les conditions prévues à l?article L 1511-3 du CGCT. -Construction et gestion d?ateliers relais pour des opérations revêtant une dimension communautaire.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

Etude, construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire - Etude, construction, entretien, gestion et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élementaire et élément

La CC n'a retenu aucune d'action d'intérêt communautaire au titre des équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Activités péri-scolaires

Fonctionnement et équipement matériel du réseau d?aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED).

- Activités culturelles ou socioculturelles *CF-Actions culturelles:Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute animation ou tout événement à caractère culturel comportant une dimension communautaire*
- Activités sportives *CF-Actions sportives:Réalisation, promotion, accompagnement ou soutien de toute action ou manifestation à caractère sportif comportant une dimension communautaire.*
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme *plan local d'urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte carte communale*
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *ZAC d'intérêt communautaire*
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports *CF-Organisation de la mobilité -Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motorisés ainsi que les circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre les agglomérations. -Organisation et mise en ?uvre d?un service de transport public de voyageurs à la demande en tant qu?AOT/AOM de second rang par délégation du Conseil Régional et dans les conditions prévues à l?article L 1231-1 du code des transports. -Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les usages partagés des véhicules terrestres à moteurs relatifs au covoiturage, à l?autopartage ou à d?autres dispositifs poursuivant le même objectif, dans les conditions prévues à l?article L 1231-1 du code des transports.*
- Etudes et programmation *Elaboration et mise en ?uvre d?un Projet de Développement et d?Aménagement du Territoire dans le cadre de la conduite des politiques communautaires en association avec les communes membres.*
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie *CO-création, aménagement et entretien de la voirie: Les actions d?intérêt communautaire retenues à ce titre portent sur la création, l?aménagement et l?entretien des voies desservant l?ensemble des zones d?activités économiques ainsi que les voies desservant les zones d?aménagement concerté déclarées d?intérêt communautaire.*
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme *CF: Actions touristiques:Construction, aménagement et gestion d'équipements à vocation touristique revêtant une dimension communautaire en favorisant également l'émergence de grands projets structurants contribuant à l'attractivité du territoire ou son rayonnement touristique*
Infrastructures
- Pistes cyclables *Réalisation ou accompagnement de toute action revêtant une dimension communautaire favorisant les modes de déplacements terrestres non motoriés ainsi que els circulations douces destinées au maillage intercommunal par des cheminements piétons et des liaisons cyclables entre agglomérations.*
Autres
- Acquisition en commun de matériel *acquisition, entretien et gestion de matériel destiné à la banque de matériel*
- NTIC (Internet, câble...) *CF-Aménagement numérique: Création ou participation à la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre de schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) en partenariat avec les autres collectivités ou acteurs associés.*
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres *Actions déclarées d?intérêt communautaire destinées à la valorisation, à la promotion et au soutien de l?identité paysagère et patrimoniale locale ainsi que de la sauvegarde des vestiges du patrimoine castral.*

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
67	PETR du Piémont des Vosges (200086197)		62 003
67	SM pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn Andlau Scheer (256702812)	SM fermé	79 455
67	SM des eaux et de l'assainissement Alsace Moselle (256701152)	SM ouvert	975 937
67	SM de collecte et de traitement des ordures ménagères d'Alsace Centrale (256702960)	SM fermé	151 871

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)